

L'équipe technique du Parc

La direction



Matthieu Cruège

Directeur



Sophie Séjalon

Directrice-adjointe, responsable du pôle Patrimoines - Espaces - Paysages

Le pôle administratif



Isabelle Cambus

Assistante administrative et financière



Valérie Coffi

Assistante chargée d'accueil et d'information



Camille Jaudin

Responsable administrative et financière



Amandine Marfaing

Assistante logistique et administrative

Les chargés de mission

Experts et polyvalents, ils apportent conseil et soutien technique aux élus, professionnels et habitants porteurs d'initiatives en rapport avec la Charte du PNR. Chacun dans leurs domaines d'actions (urbanisme, patrimoine, Marque Parc, etc.), ils initient, montent et suivent des projets : montage et suivi des dossiers de financement, animation, communication...



Julien Aït El Mekki

Patrimoine naturel, agro-environnement. Zones humides (dont MAE), prairies fleuries, sites naturels



Céline Arilla

Education au territoire, communication



Yannick Barascud

Natura 2000, trame verte et bleue, réintroduction du bouquetin



Audrey Duraud

Patrimoines bâtis, urbanisme, architecture. Fonds d'aide ardoise et points noirs paysagers



Camille Fleury

Réouvertures paysagères



Laure Letard

Marque Parc prestations touristiques, inventaire des activités, formations du PNR



Luce Rameil

Energie, climat, éco-responsabilité



Elodie Roulier

Forêt, bois. Gestion forestière de qualité, transformation et utilisation locales des bois



Charles Tartarin

Tourisme durable. Développement durable des sites touristiques



Julien Viaud

Produits et savoir-faire locaux, Marque Parc, développement économique, circuits courts

► Agissons avec le Parc naturel

Mémento à l'usage des délégués communaux



www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

www.produits-parc-pyrenees-ariegeoises.fr



mai 2014

▲ Carte d'identité du Parc

- 142 communes
- 1 Région : Midi-Pyrénées
- 1 Département : Ariège
- 2 465 km² de superficie
- 46 592 habitants (année 2012)
- 2009 : Décret de création du PNR



Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises

Les communes et la Charte

En 2009, 142 communes des Pyrénées Ariégeoises se sont volontairement regroupées, avec le Département de l'Ariège, la Région Midi-Pyrénées et avec l'appui de l'Etat, pour se doter d'un Parc naturel régional, afin de mettre en œuvre leur projet commun de développement durable.

C'est un projet construit ensemble : à partir d'un diagnostic précis du territoire, tous ont déterminé les objectifs communs de développement et de préservation, et ont décidé des actions à mettre en œuvre pour les 12 années à venir.

Ces objectifs et ces actions sont inscrits dans la Charte du Parc, avec les engagements des communes, du Département, de la Région et de l'Etat.

La Charte fixe un cadre juridique pour les interventions de ses signataires : elles doivent être cohérentes avec la Charte.

Les collectivités signataires se sont engagées à mettre en œuvre ses principes et actions, par exemple l'élaboration d'un document d'urbanisme compatible avec la Charte.

Le Syndicat mixte s'engage aux côtés des communes par un appui et une aide à la réalisation des projets entrant dans le cadre de la Charte. Il assure la cohérence et la coordination des actions menées dans le Parc par l'Etat et les collectivités territoriales.

La Charte est évaluée, au terme de 12 années d'existence, au regard des objectifs et des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Le Parc et les communes

Les délégués au Syndicat mixte du Parc sont les référents de leur commune auprès du Parc. A ce titre, ils sont sollicités en priorité pour toute affaire concernant la commune et le Parc, et ils suivent les projets en cours ou à venir.

Ils participent aux différentes réunions du Comité syndical, et font le lien avec leurs conseils municipaux. Ils informent leurs collègues élus des appels à projets auxquels peuvent répondre les communes, des projets en cours, de l'actualité du Parc...

Communes associées et villes-portes

Le Syndicat mixte met en place des partenariats avec des communes extérieures à son territoire. Ce sont notamment 6 communes associées avec lesquelles des conventions de partenariats ont été signées afin de mettre en œuvre des projets communs. Elles contribuent également au financement du Parc.

Des discussions sont en cours pour établir de nouveaux partenariats avec des villes-portes, communes urbaines proches du Parc.

Le fonctionnement du Parc

Le Syndicat mixte du PNR est administré par un Comité syndical et un Bureau. Ils sont organisés en « collèges » formés des représentants des collectivités adhérentes, chaque collège disposant d'un nombre de voix défini en fonction de la contribution financière de ses membres : 50% des voix pour le Conseil Régional Midi-Pyrénées, 25% des voix pour le Conseil Général de l'Ariège, 25% des voix pour les communes.

Le Comité syndical

Il est réuni en moyenne 4 fois par an. Il est composé de 174 membres : 6 représentants de la Région, 6 représentants du Département et 162 représentants des communes. Il permet de prendre les principales décisions, de voter les budgets, de s'informer sur les projets en cours, de répondre aux appels à candidature pour les futurs projets et de rencontrer les autres élus.

Le président du Syndicat mixte est élu par le Comité syndical.

Le Bureau

Il est élu par le Comité syndical et comprend 22 membres : 4 représentants de la Région, 4 représentants du Département et 14 représentants des communes.

Il est réuni en moyenne 5 fois par an. Il assure la gestion courante, examine le projet de budget, prépare les dossiers soumis au Comité syndical...

Le premier vice-président et les 4 autres vice-présidents sont élus par le Bureau.

Les commissions

Les élus du Syndicat mixte peuvent s'investir davantage en participant à des commissions. Elles réunissent les délégués volontaires et des partenaires du Parc pour travailler sur les dossiers et projets portés par le Syndicat mixte. Elles ont un rôle consultatif.

Le Conseil Scientifique

Présidé par Alain Mangin, il regroupe des chercheurs et des scientifiques spécialisés dans des domaines très variés. Il suit ou impulse des programmes de recherche concernant le Parc, organise des actions de diffusion de la connaissance scientifique sur les Pyrénées Ariégeoises, forme des avis éclairés sur les projets pour les élus du Syndicat mixte...

L'association des Amis du Parc

Présidée par Jean-Claude Rivère, cette association est indépendante du Syndicat mixte. Elle soutient et relaie les actions et activités du Syndicat mixte, représente les habitants et usagers et favorise la découverte et le développement du Parc.

De nombreux partenaires

Le Syndicat mixte met en place de nombreuses collaborations avec d'autres PNR ou d'autres organismes, au niveau national, régional ou pyrénéen, afin de mener des actions communes.

Les relations transfrontalières sont également très actives, notamment avec les Parcs naturels de la Catalogne et de l'Andorre.

Les modes d'interventions du PNR

Le Parc, maître d'ouvrage

Le Syndicat mixte développe des projets en maîtrise d'ouvrage dès lors que ces projets relèvent de sa Charte et sont expérimentaux, exemplaires ou innovants. Il est également maître d'ouvrage sur les projets délégués par une collectivité compétente ou qui ne peuvent être assurés par une autre collectivité.

Le Parc, conseil-assistance

Sur sollicitation des collectivités, notamment des communes, et des autres porteurs de projets publics et privés, le Syndicat mixte apporte ses conseils pour développer divers projets en relation avec sa Charte : conseils techniques, mobilisation des partenariats, aide aux recherches de financements, animation de réunions, etc.

Le Parc, animateur du territoire

Le Parc travaille en étroite collaboration avec les acteurs en place, dans le respect de leurs responsabilités et prérogatives. Il peut les accompagner et les soutenir dans la mise en œuvre de leurs politiques respectives.

▼ Budget finances

Les communes participent au fonctionnement du Parc à raison d'environ 2,5 € par habitant et par an (2014). Le budget global de fonctionnement du Parc est d'environ 1,3 millions d'euros (2014).

Répartition des financements 2014

